



Ville de

Mandeuire

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

Lundi 3 avril 2023

à 18 heures

Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2023

Point 2 – Personnel communal

2.1 Ouverture et fermeture de postes.

Point 3 - Finances.

3.1.1 Approbation du compte administratif 2022 Commune de Mandeuire- Budget général M14.

3.1.2 Approbation du compte administratif 2022 Commune de Mandeuire- Lotissement « Fontenotte ».

3.2 Approbation des comptes de gestion 2022 Commune de Mandeuire- Budget général M14- Lotissement « Fontenotte ».

3.3 Affectation des résultats.

3.4 Vote du taux des contributions directes.

3.5 Approbation du budget primitif 2023 Commune de Mandeuire- Budget général M14.

3.6 Vote des subventions- 1^{ère} attribution.

3.7 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'APCM pour l'année 2023- Autorisation de conclusion et de signature.

Point 4 - Urbanisme.

4.1 Vente des parcelles cadastrées AC 946 et AC 902.

Point 5 – Décision 2023/001 du 28 février 2023 Fourniture de repas pour la restauration scolaire des écoles et de la crèche- Avenant n°2 au marché 21/04 Association « La Cuisine d'Uzel ».

*Les documents afférents au point n° 2
(compte administratif, compte de gestion, maquette budgétaire, etc....)
sont disponibles pour consultation auprès du service comptabilité
aux heures d'ouverture de la Mairie.*

Fait à Mandeuire, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

